



COMPTE RENDU N°86 REUNION DU CABINET DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept avril à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- Célestine Félicité OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective.

Le directeur du cabinet, absent de Brazzaville, et le conseiller aux évaluations financières, en séjour à l'étranger, n'ont pas pris part à la réunion. Le conseiller aux évaluations physiques, présent à Brazzaville, était absent de la réunion, parce qu'empêché.

L'ordre du jour de la réunion a porté sur les points ci-après.

1. Relecture du compte rendu de la séance de travail avec le président de la BADEA.
2. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 11 avril 2024 ;
3. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 11 avril 2024.
4. Calibrage des données primaires des programmes et projets à insérer dans le site web.
5. Point des décisions du cabinet, partiellement exécutées ;
6. Divers.



1. Relecture du compte rendu de la séance de travail entre le président de la BADEA et le RPPR.

Le projet de compte rendu de la séance de travail, tenue le 27 mars 2024 entre le président de BADEA et le RPPR, a été amendé dans le fond et dans la forme.

Le conseiller aux programmes et politiques économiques a été chargé de mettre en forme le compte rendu ainsi corrigé et de le soumettre directement au RPPR, en vue de sa transmission au Premier ministre et au ministre en charge des finances.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 11 avril 2024.

Le compte rendu de la réunion du cabinet du 11 avril 2024 a été adopté avec des amendements. Il sera archivé suivant l'usage.

1. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 11 avril 2024.

En l'absence du directeur du cabinet, le point de l'exécution des décisions de la réunion du 11 avril 2024 a été fait par le conseiller aux politiques et programmes sociaux.

Ce point a été présenté ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 11 avril 2024.

A.1. Finaliser la mise en forme du programme des activités de l'année 2024.

A.2. Elaborer la liste des programmes et projets à suivre de l'année 2024 et la soumettre pour examen à la prochaine réunion du cabinet.

A.3. Programmer l'examen, à la prochaine réunion du cabinet, des données primaires des programmes et projets à insérer dans le site web du RPPR.

B. Exécution des décisions, au 17 avril 2024

B.1. La dernière version corrigée du programme des activités de l'année 2024 est disponible. Elle sera mise à la disposition des membres du cabinet.

B.2. Un projet de liste des programmes et projets à suivre de l'année 2024 à suivre était soumis à l'examen de la réunion du 17 avril 2024. Il a été retiré de l'ordre du jour et sera présenté à la prochaine réunion.

B.3. L'examen des données primaires des programmes et projets à insérer dans le site web du RPPR est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 17 avril 2024.

4. Calibrage des données primaires des programmes et projets à insérer dans le site web du RPPR.

L'examen de ce point s'est effectué en présence de l'un des chargés d'études au Secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales.

Le RPPR a conduit la revue de la proposition préparée par les deux (2) experts du cabinet. Il en a résulté l'adoption d'un nouveau titre : « Programmes et projets publics de développement financés par l'Etat ou/ et par les partenaires au développement (année ...) »

Dans le fond, il a été retenu les (9) rubriques ci-après :

- l'intitulé du programme ou du projet ;
- la nature principale du programme ou du projet ;
- la localisation;
- le coût initial;
- l'inscription budgétaire ;
- les décaissements effectués ;
- l'année de démarrage ;
- le niveau d'exécution ;
- l'année prévue de fin des travaux.

Le RPPR a demandé de retirer la version initiale précédemment transmise à la Société Kube Technologies et de lui substituer celle adoptée au cours de la réunion de ce jour.



5. Point des décisions du cabinet, partiellement exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté ce point, ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR.

A.3. Poursuivre la rédaction des résumés des plans et programmes du passé (1960 -2022).

A.4. Constituer une base des données d'identification des programmes et projets contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours.

A.5. Rechercher des données sur le suivi-évaluation à travers le monde et en rendre compte à la faveur de chaque réunion à venir du cabinet.

Exécution des décisions, au 17 avril 2024

B.1. Le dossier d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets n'a pas connu d'évolution depuis l'annonce par le cabinet Deltagis de la fin des travaux de conception de l'application.

B.2. La Société Kube Technologies travaille à la finalisation de l'ossature du site web. Elle prévoit l'entrée en fonctionnement du site au cours du mois de juin 2024.

B.3. La rédaction des résumés des plans et programmes du passé se poursuit.

B.4. Le travail de constitution de la base des données d'identification des programmes et projets contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours n'a pas encore démarré. Les membres du cabinet sont tous engagés dans l'évaluation des programmes et projets de 2023 à Brazzaville et à Kintélé.

B.5. La recherche des données sur le suivi-évaluation à travers le monde se poursuit.

6. Divers

Trois (3) sujets ont été traités au titre des divers.



a) **Le déroulement de la mission d'évaluation à Brazzaville et à Kintélé**
Les participants à la réunion ont rendu compte de ce que la mission d'évaluation des programmes et projets de 2023, à Brazzaville et à Kintélé se déroule sans difficulté.

b) **Le financement des projets de développement du Congo par Africa50**

Le conseiller à la planification et à la prospective a indiqué qu'elle travaille à la préparation des projets des notes à la très haute attention du Président de la République et à la haute attention du Premier ministre, en rapport au recours à Africa50 pour le financement de certains projets de développement du pays.

Le conseiller à la planification et à la prospective finalise également les lettres à la haute attention du Premier ministre et au ministre en charge des finances, au sujet des conclusions de la séance de travail du RPPR avec le président de la BADEA.

c) **Les nouvelles instructions du RPPR**

En conclusion de la réunion, le RPPR a donné les nouvelles instructions suivantes :

- travailler à déterminer les parties des rapports (de suivi et d'évaluation déjà produits) à insérer dans le site web ;
- faire le point, à la faveur de la prochaine réunion, de la documentation rassemblée sur le suivi-évaluation à travers le monde ;
- finaliser toutes les notes et lettre en cours de préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 14 heures 15 minutes.

Adopté le 24 avril 2024.



Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet p.i

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean Anaclet MAMPASSI

